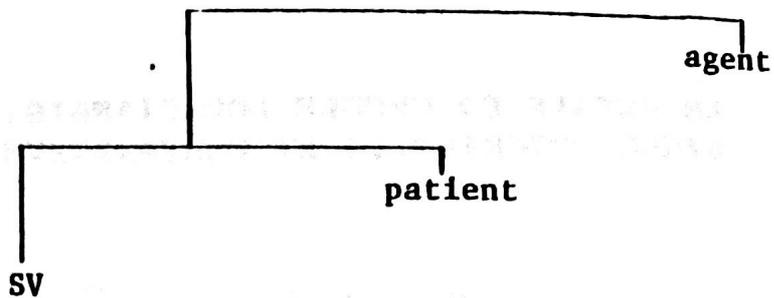




Ceci peut se comparer avec la représentation suivante de deux phrases actives apparentées:



(L) *te òvite*                      *tu so mun-ye*                      *li*  
 (J) *mash*                              *di eg-dem*                              *Jan*

(L) *li te òvite tu so mun-ye* 'il avait invité toute sa famille'

(J) *Jan mash di eg-dem* 'Jean a cassé les oeufs'

Les langues créoles, quelle que soit l'origine de leur lexique et quelles que soient les langues en contact pendant la période de formation du créole, peuvent subir un développement apparemment parallèle: le passif basilectal peut être non pas remplacé mais dédoublé par un passif syntactiquement marqué. Le procédé consiste en l'insertion, devant le verbe, d'un élément dont la forme varie d'une langue à une autre, mais dont la fonction reste plus ou moins identique dans chaque cas. Deux exemples suffiront pour qu'on se fasse une idée générale du phénomène. En seychellois, à côté de la phrase passive classique:

(S) *i ti n pardone* 'il a été pardonné'

on a une phrase, de sens presque identique, avec *gaÿ*:

(S) *i ti n gaÿ pardone* 'il a été pardonné'

tandis qu'en jamaïcain, à côté de la phrase que nous avons déjà vue:

(J) *di eg-dem mash* 'les oeufs sont cassés'

il en existe une avec *get*:

(J) *di eg-dem get mash* 'les oeufs sont cassés'

(Bailey 1966:81)

Les deux procédés, passif non-marqué et passif marqué, admettent en général un syntagme prépositionnel où s'exprime l'agent. Ainsi a-t-on en louisianais:

(L) *mo te žame òvite par li*

'je n'étais jamais, n'ai jamais été, invité par lui'

en seychellois:

(S) *i n gaj morde ek zāgiy* 'il a été mordu par une murène'

(S) *sa lakas pu (gaj) pen par pēter* 'la maison sera peinte par le peintre en bâtiment'

et en papiamentu:

(P) *mi a sér imbitá di su rumán* 'j'ai été invité par son frère/sa soeur' (Markey & Fodale 1980:8)

tandis que dans les créoles à base lexicale anglaise, un syntagme prépositionnel agentif semble exclu:

(J) *\*di eg-dem get mash bay Jan* 'les oeufs sont cassés par Jean'

Cet article se propose de décrire certaines données concernant le passif en louisianais.<sup>1</sup> Notre description ne se prétend pas définitive, mais elle a le mérite de présenter certaines structures qui n'ont pas été décrites auparavant. En même temps, elle pose des questions à propos de ces structures, questions qu'une brève comparaison avec d'autres langues créoles permet de rendre plus précises.

## Le louisianais

Comme on le sait, le louisianais est 'instable', du fait de conditions historiques et sociolinguistiques qui ont favorisé une certaine interpénétration du créole et du cajun (vernaculaire français non-codifié présentant des tendances à la simplification par rapport au français standard métropolitain), cf. Guilbeau 1972, Morgan 1970, 1976; ce dernier parle de 'nivellement de dialectes' pour désigner ce que nous appelons 'interpénétration'. Pour plus de détails, voir Neumann 1981. La variation qui existe en louisianais est énorme, sans pour autant qu'on puisse toujours prêter à cette variation une signification claire: nous parlerons de 'décréolisation', mais

en soulignant que la nature exacte de la variation en louisianais est loin d'être évidente. Nous en reparlerons plus loin.

Une partie de cette variation concerne la phonologie, ce qui nous pose un problème d'ordre pratique, celui de l'orthographe à adopter. Afin de ne pas compliquer la lecture de nos exemples, et de faciliter la comparaison avec les autres langues créoles, nous employons pour le louisianais les conventions suivantes:<sup>2</sup>

- les chuintantes [ʃ] et [ʒ] sont notées š et ž respectivement;
- les voyelles antérieures arrondies [y] et [ø] sont notées ŷ et ø respectivement;
- la notation -r, voire -rC, est utilisé si (a) un son [r] (apical, 'roulé') ou [ʀ] (vélaire) est présent, ou si (b) une voyelle reçoit une modification phonétique et il y a étymologiquement un r français ou anglais; ainsi [mɔ<sup>ə</sup>d] s'écrit *mord* 'mordre' et [sma:t] s'écrit *smart* 'rusé', mais [fe] s'écrit *fe* 'faire'.

L'immense majorité des phrases passives en louisianais se conforment au premier procédé pan-créole. Quelques exemples:

*mo žame ôvite a le parti dâ Pô Bro* 'je ne suis jamais  
invité aux soirées à Pont Breaux'

*li peye tu le smen* 'il est payé chaque semaine'

*li te peye regūlye kô li travaye pu F.G.* 'il était payé  
régulièrement quand il travaillait pour F.G.'

*ye te ôgaže lane pase* 'ils étaient employés l'année dernière'

*la šež te rôže kô mo vini* 'la chaise était (déjà) réparée  
quand je suis arrivé'

*la tab te siye yer* 'la table a été essuyée hier'

Si un agent est exprimé, le louisianais comme les autres langues créoles, emploie l'agent comme sujet de la phrase:

*le marôgwê mord ti garôđ* 'les moustiques ont mordu le petit  
garçon'

(cf. Lane 1935:15), mais on admet facilement l'emploi d'un syntagme prépositionnel avec *par*:

*mo žame mord par le marđgwè* 'je ne suis jamais mordu par  
les moustiques'

*li pa peye par so bos* 'il n'est pas payé par son patron'

*kđ mo te đgaže par B.A., mo te reswa đ ta laržđ* 'quand  
j'étais employé par B.A., je recevais beaucoup d'argent'

*mo kudpye par li tultđ* 'je reçois toujours des coups de  
pied de lui'

*mo sa pini par ma momđ kđ mo va fe sa* 'je serai puni par  
ma mère si je fais cela'

Or, cette nouvelle possibilité fournit une nouvelle forme pour l'emploi d'un agent: *par* + syntagme nominal agentif. Cette forme provient du cajun (cf. Guilbeau 1950:208-210, Conwell & Juilland 1963:152), et est une démonstration très claire de la décréolisation. L'introduction en louisianais de syntagmes prépositonnels agentifs avec *par* amènera à son tour d'autres changements, dont l'introduction de formes copulatives.

Considérons très brièvement la copule en louisianais. En règle générale, un adjectif ou un adverbe de lieu ou de temps constitue le noyau du prédicat; il n'y a pas de copule:

*lapê smart* 'le lapin est astucieux'

*žordi đimđš* 'aujourd'hui c'est dimanche'

Comme dans d'autres créoles américano-caraïbes à base lexicale française, on relève les formes *se* et *ye*, qui peuvent être considérées comme des variantes contextuelles d'une copule (cf. Valdman 1978:231-241, Morgan 1976) mais qui peuvent aussi s'analyser autrement (cf. Saint Jacques Fauquenoy 1971). Mais le louisianais a en plus deux autres formes, *det* et sa variante *et*, qui semblent bien être des formes d'une véritable copule. D'introduction relativement récente (on ne les relève pas dans les textes anciens), ces formes s'emploient dans les contextes suivants:

(a) comme copule suivant les verbes 'modaux':

*le piti sipoze et deor* 'les enfants sont censés être  
dehors'

*sa gêp det fe* 'il faut que cela soit fait' (*gêp < gê pu*  
'avoir à')

*to gêp det la* 'il faut que tu sois là'

*m'ole det padna avek tu keken* 'je veux être ami avec tout le monde'

*l'ap komôse det kôto* 'il commence à être heureux'<sup>3</sup>

(b) suivant le marker *va*:

*to va det riš* 'tu seras riche'

*mo va et la* 'je serai là'

*au to va et demê?* 'où seras-tu demain?'

*va (d)et* est synonyme de *sa* 'futur' (*to sa riš*, *mo sa la*,  
*au to sa demê?*)

(c) à l'impératif:

*det pa bet!* 'ne sois pas bête!'

*det la a siz-er* 'sois là à six heures'

(d) après *pu* 'pour':

*ye t' ole le fiy la kôpôy pu det ye fom* 'ils voulaient des filles de la campagne pour leur femme'

(e) parfois, devant un adjectif, *(d)et* donne un sens proche de l'anglais *to get*:

*li malad; memnô kô l' ape gete tivi, li det las* 'il est malade; même quand il regarde la télé, il se fatigue, devient fatigué'. (*gets tired*)

*kô keken et marye, le kloš tužur ape sone* 'quand on se marie, les cloches sonnent toujours' (*gets married*)

Cette copule *det/et* se retrouve aussi dans des phrases passives, avec ou sans un syntagme prépositionnel agentif; ainsi a-t-on des exemples comme les suivants:

*li det peye tu le smen* 'il est payé chaque semaine'

*mo žame det ôvite a le parti* 'je ne suis jamais invité aux soirées'

*garsô-sa-la tužur det mord par le marôgwê* 'ce garçon se fait  
toujours mordre par les moustiques'

*le mun paresô det pa ôgaže* 'les gens paresseux ne sont pas  
embauchés'

*la tab ape det siye aster* 'on est en train d'essuyer la table  
maintenant'

*mo va (d)et pini (par ma momô) kô mo va fe sa* 'je serai puni  
(par ma mère) si je fais cela'

*li te žiš ape det biše* 'il était juste en train de se faire  
battre'

et, suivant un verbe modal:

*garsô-sa-la te sorti det mord par le marôgwê* 'ce garçon  
venait de se faire mordre par les moustiques'

Comme on le voit, *(d)et* peut apparaître avec les marqueurs  
de temps-mode-aspect (*va, ape, te ape*, et parfois avec *te*).  
Mais une forme spéciale de la copule apparaît au passé, *ite*  
(qui a une variante *ete* dans le parler des créolophones blancs).  
Quelques exemples:

*mo žame ite ôvite* 'je n'étais jamais, n'ai jamais été,  
invité'

*garsô-sa-la tužur ite mord par le marôgwê* 'ce garçon se  
faisait toujours mordre par les moustiques'

*li pa ite peye la smen pase* 'il n'a pas été payé la semaine  
dernière'

*li môde mo pu prete laržô, e li ite peye somdi!* 'il m'a  
demandé de [lui] prêter de l'argent, et il a été payé  
samedi!'

*la tab ite siye yer* 'la table a été essuyée hier'

Tous ces exemples sont des phrases passives, mais l'emploi de  
*ite* n'est pas limité à des phrases passives. On le retrouve  
dans d'autres phrases statives (mais non, semble-t-il, dans des  
phrases actives):

*le mun tužur ite lib* 'les gens étaient toujours libres'

Cette forme spéciale au passé est aussi d'introduction relativement récente; on ne la relève pas dans les textes anciens, et sa distribution semble limitée aux phrases statives.

Pour certains locuteurs, les phrases suivantes auraient un sens identique:

*yer mo ite pini par mo momô parske mo vole ê pom* 'hier j'ai été puni par ma mère parce que j'ai (avais) volé une pomme'

*yer mo ite det pini par mo momô parske mo vole ê pom* 'id.'

Or, cette dernière nous montre une combinaison de *ite* + *det*, où *ite* semble jouer le rôle d'un simple marqueur. Précisément, il existe un emploi apparemment marginal de *te (d)et*:

*li te det ôgaže yer* 'il a été embauché hier'

*no te pa et peye pu sa nu te fe* 'nous n'étions pas payés pour ce que nous faisons'

Une paire de phrases comme les suivantes suggère la possibilité d'une dimension complétive, voire ponctuelle, pour *ite*:

*kô mo te ôgaže par B.A., mo te reswa ê ta laržô* 'quand j'étais employé par B.A., je gagnais beaucoup'

*mo ite ôgaže par B.A. la smen pase, me smen-sa-la li laše mo* 'j'ai été embauché par B.A. la semaine dernière, mais cette semaine il m'a congédié'

Tous ces exemples nous montrent qu'il existe en louisianais de nombreuses paires de phrases passives, certaines avec *det/et*, *ite*, *ite det*, *te det*, et d'autres sans ces éléments. Les témoins essayent en général de faire une distinction de sens entre de telles paires, employant dans leur traduction anglaise l'opposition (parfois minimale, il est vrai, mais tout de même réelle, cf. la discussion à propos du passif avec *gaŷ* en seychellois dans Corne 1982:80) entre un passif anglais normal construit avec le verbe *be* et un 'passif' construit avec le verbe *get*. Quelques exemples:

*mo kudpye par li tultô* 'je suis toujours botté par lui'  
(angl. *am kicked*)

*mo tušur det kudpye par li* 'je me fais toujours botter par lui'  
(angl. *get kicked*)

*mo žame te ðvite* 'je n'étais jamais invité (angl. *was invited*)

*mo žame ite ðvite* 'id.' (angl. *got invited*)

'En général' ne veut pas dire 'toujours', car il arrive aussi qu'un témoin ne trouve aucune différence de sens entre une paire de phrases données.

Résumons donc ce qu'on sait sur ces structures. Le statut de *det/et* est relativement clair. C'est une copule aussi bien dans les phrases passives que dans les autres contextes où elle apparaît. Son insertion dans le système du louisianais, provenant de tendances décréolaisantes, conduit en principe à une réorganisation dans la conceptualisation de la langue: les verbes passifs du créole basilectal deviennent plutôt des éléments de nature adjectivale (des participes passés, en quelque sorte). En même temps, les deux systèmes de passivisation existent côte à côte dans la langue. Il commence alors à s'établir entre ces deux systèmes une différenciation sémantique, parallèle sinon identique à celle qui existe en seychellois (phrases passives/phrases avec *gaŋ*) ou en jamaïcain (phrases passives/phrases avec *get*) - voir les exemples au début de cette communication et la discussion plus loin. Une fois que la langue admet l'emploi d'un verbe copulatif *det/et*, l'apparition d'un passé *te (d)et* semble logique. Pourtant, quoique *te (d)et* ait été relevé, c'est plutôt *ite*, et moins souvent *ite det*, qui viennent remplir cette 'case vide'. Encore une fois, deux systèmes s'affrontent, l'un avec un passé *te*, l'autre avec *ite* et/ou *ite det*. De nouveau, une différenciation sémantique commence à voir le jour entre *te* et *ite (det)*.<sup>4</sup> (Par contre, s'il existe une différence de sens entre *ite* d'une part et *ite det* d'autre part, celle-ci reste obscure.) L'origine de *ite* serait sans doute la forme *ete* trouvée dans le parler des créolophones blancs, *ete* provenant manifestement du passé du verbe *être* (en cajun). De toute évidence, c'est pour cette raison que *ite* n'apparaît qu'au passé. Dans cette perspective, *ite det* ne serait qu'une extension de l'emploi fondamental de *ite* 'passé' et de l'emploi fondamental de *det* 'copule'.

Nous sommes donc en présence non pas d'un seul système, mais de systèmes superposés. On peut supposer que les locuteurs attribuent un sens distinct à chacun des deux systèmes, d'une façon plus ou moins *post hoc*.<sup>5</sup> Le fait même que nos témoins utilisent le passif anglais avec *get* pour traduire les phrases en *det*, *ite*, *ite det* et marginalement *te det*, et le fait qu'ils ne sont pas toujours d'accord ou ne voient pas de différence de

sens dans certains cas, sont suggestifs du caractère tardif de la distinction sémantique entre les formes basilectales et non-basilectales du passif louisianais. Ce serait donc les nouvelles formes qui auraient provoqué le nouveau contenu sémantique, et non l'inverse. Quoiqu'il en soit, il est clair que dans l'ensemble il s'agit de changements formels: ces changements produisent de nouvelles formes pour des rôles pré-existants, les nouvelles formes provoquant par la suite un changement sémantique (dans la mesure où les distinctions que nous avons relevées existent réellement, v. la note 4). On comparera cette situation avec celle, très semblable, décrite pour le hollandais de Berbice (Robertson 1982).

Malheureusement pour la clarté de l'exposé, le louisianais dispose, quoique marginalement, d'une autre tournure passive, sans rapport avec les précédentes. Cette tournure, qui utilise le lexème *truve*, provient peut-être des quelques dix mille réfugiés venus d'Haïti en 1803-1810 (Debien & Le Gardeur 1981; v. plus loin pour quelques données tirées de l'haïtien). Le lexème *truve* a deux sens. Le premier correspond à 'trouver':

*li truve tšwe* 'il a été trouvé mort'

*ye truve li tšwe* 'ils l'ont trouvé mort'

Le deuxième emploi de *truve*, peut-être en voie de disparition aujourd'hui, semble correspondre à *ite* dans les phrases passives:

*li truve stropye par ê šval* 'il a été estropié par un cheval'

*piti-sa-la truve taye par so popa* 'l'enfant a été battu par son père'

*yer mo te truve peye* 'j'ai été payé hier'<sup>6</sup>

En l'absence de données plus détaillées, et étant donné le caractère marginal de cette tournure (qualifiée par deux témoins de 'vieillesse'), nous ne pouvons faire plus que de constater son existence. Son intégration au système actuel n'est pas claire: tout au plus peut-on supposer qu'il s'agisse d'une tournure d'origine haïtienne dont le domaine d'emploi en louisianais a été réduit par le développement des nouveaux procédés utilisant (d)et et ite/ete.

## Eléments de comparaison

Le créole de l'Isle de France est un terme qui recouvre globalement les langues créoles de Maurice (M), de Rodrigues (Ro), et des Seychelles (S). A quelques détails près, le créole de l'Isle de France est un créole 'classique', apparenté assez étroitement syntaxiquement et sémantiquement aux créoles dits 'atlantiques' (cf. Baker & Corne 1982). Le passif s'y présente sous deux formes. La première, aussi classique que fréquente, se construit comme en louisianais:

(S) *labutik i ferme ozordi* 'le magasin est fermé aujourd'hui'

(M) *normalmâ, tapisri kole lor miray ar lakol* 'd'habitude, la tapisserie est collée au mur avec de la colle'

Dans des variétés plus ou moins influencées par le français, on trouve un agent exprimé dans un syntagme prépositionnel:

(M) *zot pu peye par guvermmâ* 'ils seront payés par le gouvernement'

La deuxième forme du passif se construit avec le verbe *gaÿ*. Cette tournure peut avoir un sens assez proche du passif construit avec *get* en anglais (participation plus ou moins directe de la part du sujet, un certain degré de responsabilité de sa part, etc., v. Corne 1982:80), mais certains locuteurs ont tendance à l'employer à la place du passif classique. Deux exemples de cette structure:

(S) *zot pu gaÿ peye (par guvermmâ)* 'ils seront payés (par le gouvernement)'

(S) *i pe gaÿ servi (par plizier serviter)* 'il est en train de se faire servir (par plusieurs serviteurs)'

Cette construction avec *gaÿ* est courante en seychellois. Pour le rodriguais, les données ne sont pas nombreuses. Comparez pourtant:

(S) *lisiê i gaÿ morde ek pis* 'les chiens sont mordus par les puces'

(Ro) *mo fin gaÿ morde ek zâgiy* 'j'ai été mordu par une murène'

En mauricien, on retrouve la même construction, mais la distribution en est sévèrement contrainte. Pour la plupart des

locuteurs, *gaÿ* n'apparaît qu'avec des verbes appartenant au domaine sémantique de l'agression (soit physique, soit verbal). On trouve couramment *gaÿ beze/bate* 'se faire battre, être battu', et pour certains locuteurs, *gaÿ morde* 'se faire mordre, être mordu', *gaÿ tuye* 'se faire tuer, être tué', *gaÿ blese* 'se faire blesser, être blessé', *gaÿ kraze* 'se faire écraser, être écrasé', et *gaÿ trape* 'se faire attraper'. Dans les textes anciens mauriciens, on trouve *gaÿ* employé avec *bate* 'battre, battu' (1831), *grôde* 'gronder, grondé' (1867), *lêge* 'battre, battu' (1880), v. Corne 1982:82.<sup>7</sup>

Si l'on considère l'histoire sociolinguistique des îles créoles de l'Océan Indien, on peut légitimement supposer qu'une construction limitée primitivement en mauricien à un domaine sémantique, ait été libérée de cette contrainte. Cette libération a été totale en seychellois, et peut-être en rodriguais, mais très relative en mauricien. Avec deux possibilités pour l'expression du passif, il s'est développé en seychellois une distinction sémantique qui n'existe plutôt qu'en puissance en mauricien. Cette distinction correspond d'assez près à celle qui existe entre le passif anglais avec le verbe *be* et le 'passif' avec *get*. Par ailleurs, le rôle de la construction avec *gaÿ* en seychellois serait de marquer la 'processivité' du noyau enchâssé (v. Corne 1982:80-81).

De cette première comparaison, il ressort que le seychellois et le louisianais subissent une évolution parallèle. Dans les deux cas, il s'est développé une nouvelle forme du passif, à laquelle a été assignée une interprétation sémantique semblable. Celle-ci correspond grosso modo au passif en *get* de l'anglais. Il reste à découvrir si le rôle de marqueur 'processif' dévolu à la construction avec *gaÿ* en seychellois trouve un écho en louisianais. Il est très probable que des études approfondies sur ce dernier permettront de déceler la véritable dimension sémantique du passif en *det*, *ite*, etc. Pour le moment, nous n'en savons que peu de chose. Il est néanmoins frappant de constater qu'au moins deux langues créoles à base lexicale française ont pu développer des constructions passives originales. Certes, chacune de ces deux langues a pu subir l'influence de l'anglais, quoique de manière bien différente, ce qui pourrait expliquer le sens attribué *post hoc* aux nouvelles formes du passif.

Les autres langues créoles à base lexicale française ont, bien entendu, le passif créole classique. Au moins deux d'entre elles ont aussi des structures que l'on peut rattacher aux nouveaux procédés que nous venons de voir pour le louisianais et le créole de l'Isle de France. En haïtien, d'abord on

emploie *truve* et/ou *rete* (Faine 1937:170; c'est lui qui souligne):

(H) *jeune homme la tē-trouver blessé par ioun lautre 'le  
jeune homme a été blessé par un autre'*

(H) *conduite li rêter critiqué de toutt mounne 'sa conduite  
est critiquée par tout le monde'*

tandis que dans une variété urbaine du créole à base lexicale française parlée à Ste-Lucie, on emploie *twape*. Comparez:

(SL) *i ban 'il a été banni'*

(SL) *i twape ban 'il s'est fait bannir'<sup>8</sup>*

Or, l'emploi saint-lucien de *twape* existe dans un milieu où l'anglais joue un rôle (et on retrouve la distinction de sens *be/get*), mais un rôle anglais dans les deux constructions citées par Faine semble bien moins probable. Quoiqu'il en soit, ces données suggèrent que l'évolution qui a vu apparaître de nouvelles formes du passif en louisianais et en seychellois, n'est pas totalement fortuite.

En effet, en papia kristang, créole à base lexicale portugaise parlé à Malacca (cf. Hancock 1973), le verbe *toká* 'recevoir' s'emploie d'une façon analogue pour former un passif:

(PK) *krensă dali sã pai 'l'enfant a battu son père'*

(PK) *krensă toká dali di sã pai 'l'enfant a été battu par son  
père'<sup>9</sup>*

Aux Antilles anglaises, on retrouve le passif basilectal classique, par exemple en jamaïcain et en barbadien:

(J) *di graas kot 'l'herbe est coupée'*

(B) *di trii kot (aredi) 'l'arbre est (déjà) coupé'*

(pour une discussion, v. Markey & Fodale 1980 - d'où sont tirés ces exemples - et cf. aussi Broadbridge 1980). A côté du passif basilectal, il y a un deuxième procédé qui emploie le verbe *get*, d'une façon parallèle à *gaŋ*, *truve*, *det/ite*, *twape*, etc. Selon Markey & Fodale (1980:18-19), en jamaïcain, *get* n'apparaît qu'avec des verbes ayant le sens de 'frapper' et de 'casser':

(J) *Taam get biitop* 'Thomas s'est fait battre'

mais cette contrainte n'existe ni en trinidadien ni en barbadien:

(T) *hi get bait* 'il a été mordu'

(B) *di trii get kot* 'l'arbre a été coupé'

Or, le trinidadien et le barbadien sont des variétés de créole déjà bien éloignés d'un basilecte présumé. Markey & Fodale (*loc. cit.*) émettent l'hypothèse que les structures avec *get*, *gaÿ*, etc., représentent un développement mésolectal. Un petit nombre de verbes sémantiquement apparentés (approximativement, le domaine de l'agression) apparaissent avec *get*, *gaÿ*, etc., et à partir de ce modèle s'amorce le développement de nouveaux procédés de passivisation.

Si, pour les créoles à base lexicale anglaise, on peut postuler un continuum allant du basilecte à l'acrolecte sous la pression de l'anglais plus ou moins universel, l'existence d'un tel continuum pour les créoles à base lexicale française reste, sauf en ce qui concerne le réunionnais, une question très controversée.

Pour le créole de l'Isle de France, on ne peut pas réellement parler de décréolisation. En ce qui concerne la structure avec *gaÿ*, il est certain que le français, langue de superstrat, n'offre aucune construction analogue.<sup>10</sup> Si on soutient que la décréolisation n'a lieu que lorsqu'une langue créole reste en contact avec son superstrat, on ne saurait guère parler, à propos de *gaÿ*, d'un changement dû à la décréolisation. S'il n'y a pas de décréolisation, le terme 'mésolectal' devient inopérant. Cependant, l'évolution de la construction avec *gaÿ*, en seychellois surtout, semble bien s'expliquer par l'hypothèse avancée par Markey & Fodale: le développement d'un nouveau procédé de passivisation à partir de structures initialement restreintes à un ou à des domaines sémantiques spécifiques, la multi-fonctionnalité lexicale caractéristique de la langue se prêtant facilement à ce processus. Il s'agirait donc, dans cette perspective, d'un développement parallèle et indépendant dans des langues typologiquement semblables.

Comme nous l'avons vu, le louisianais montre bel et bien, dans ses nouveaux procédés de passivisation, les effets de la décréolisation. Ces procédés peuvent donc être qualifiés de 'mésolectaux'. Par contre, il n'y a aucune indication que le louisianais ait suivi le développement suggéré par Markey &

Fodale. Dans le louisianais basilectal, tel que nous le révèlent les textes anciens, il n'y a pas de forme *(d)et*. Aujourd'hui, cette forme existe. Sa distribution limitée suggère qu'elle est d'abord entrée dans la langue en tant que forme morphologique sémantiquement 'vide', dont la fonction n'était que de fournir une copule dans certains environnements où le cajun en a une. Ce développement est donc 'dirigé', en ce que le produit du développement (une copule, sinon la forme *det* en soi) existe déjà dans le superstrat. Il en est de même dans le cas de *ite/ete*. On peut supposer qu'au départ, ces formes n'avaient rien de la fonction de *ete* (ou *ete*) en cajun et n'étaient que des variantes du créole *te* - de nouvelles formes pour une fonction pré-existante. L'évolution par laquelle de nouveaux rôles sémantiques commencent à émerger pour les nouveaux éléments *(d)et* et *ite/ete*, est plus difficile à définir, mais comme nous l'avons déjà suggéré, l'influence de l'anglais n'est pas à exclure a priori.

En effet, il reste la possibilité, suggérée aussi par les quelques informations que nous avons sur le saint-lucien et le papia kristang, que cette évolution puisse être renforcée ou même initiée par le contact avec des langues autres que le superstrat (cf. aussi Robertson 1982). Il est certain qu'en louisianais une partie, la plus grande partie, de la variation qu'on y observe est imputable à la décréolisation classiquement définie, cette 'interpénétration' du créole et du cajun. Mais une partie ne l'est pas, et la tâche qui s'impose à l'avenir est de définir les mécanismes qui entrent en jeu. L'étude de la variation dans les langues créoles à base lexicale française n'en est qu'à ses premiers pas. Notre souhait est que les données présentées ici puissent contribuer à cette étude.

#### NOTES

<sup>1</sup>Ces données ont été recueillies par I. Neumann, pour la plupart lors de son troisième voyage (1982) en Louisiane, à Pont Breaux (Breaux Bridge) dans la paroisse de Saint-Martin. Cette communication est née de plusieurs discussions sur le passif créole avec C. Corne, brièvement de passage à Pont Breaux en mars 1982. Ces discussions ayant permis une première orientation des recherches, Neumann s'est alors efforcée de recueillir un maximum de données louisianaises sur le passif. La description de ces données est le résultat d'un travail commun, mais l'analyse dans son ensemble est imputable à Corne. La

répartition des responsabilités étant ainsi clairement définie, nous tenons à remercier Alma Alexander, Linda Borel, Jeffrey Broussard, Velma Davis, Norine ('Loule') Ozen, et Vida Patin, ainsi que Conway Rodney (†) et Marjorie R. Esman de leur précieuse collaboration. Nos remerciements vont aussi à Philip Baker, Annegret Bollée, Madame E. Breaux, Ian F. Hancock, et Jeffrey Waite de nous avoir aidés de diverses façons, et au Deutscher Akademischer Austauschdienst et au Comité des Recherches de l'Université d'Auckland de nous avoir prêté leur soutien financier.

<sup>2</sup>Neumann emploie (1981, 1984) une transcription bien plus proche du système API. Dans la pratique, on n'éprouvera aucune difficulté à passer d'une transcription à l'autre, ni à réconcilier ces deux orthographe avec celles employées ailleurs (Lane 1935, Morgan 1976, etc.). En tout cas, l'orthographe adoptée ici pour le louisianais n'a aucune prétention phonologique. Pour les autres langues, nous utilisons l'orthographe des sources citées; pour le mauricien, le rodriguais, et le seychellois, l'orthographe est celle de Corne 1982.

<sup>3</sup>Cf. *Le Meschacébé* du 24 juin 1876, p. 2: *mo comancé lasse 'je commence à être fatigué'*.

<sup>4</sup>Comme nous l'avons déjà dit, ce sont les phrases passives classiquement 'créoles' qui prédominent dans le discours normal. Les phrases passives avec *det*, *et*, *ite*, *ite det*, sont très peu fréquentes, comme d'ailleurs les phrases où l'agent s'exprime dans un SP (*par* SN). L'analyse, faite d'exemples spontanés en nombre suffisant et dans un contexte naturel, est donc rendu assez malaisée. La plupart des données ont été élicitées au cours de séances de travail avec des témoins. Les dangers de ce genre d'enquête sont bien connus. Néanmoins, un effort a été fait pour inventer des contextes naturels et vraisemblables, et chaque exemple retenu (à l'exception des exemples marginaux avec *te det*) a été vérifié auprès d'autres témoins.

<sup>5</sup>On ne relève en cajun rien de parallèle. Mais dans le français dialectal parlé à Saint-Thomas (Iles Vierges), on retrouve des phénomènes non pas identiques quant à leur forme, mais qui du moins rappellent dans leur sémantique ce genre de différenciation. Au présent (habituel), le passif saint-thomien se construit avec des formes de la copule *det* 'être' + le participe passé (Highfield 1979:88):

*l'arjâ é toujours gaspiyé par sôn dm 'l'argent est toujours gaspillé par son mari'*

tandis qu'au passé (ponctuel?), on emploie *se fêr* 'se faire' +

le participe passé:

*i se fèt tié par cê réchê* 'il a été tué par un requin'

Notons en passant la forme *det* de l'infinitif dans ce dialecte.

<sup>6</sup>L'emploi de *te* semble anormal ici, à moins qu'il ne s'agisse d'une erreur d'observation de notre part. En effet, dans tous nos exemples, *truve* se comporte comme tout verbe d'action, où l'absence du marqueur *te* d'antériorité produit toujours un sens complétif. Comparez les deux phrases actives:

*li mord* 'il a mordu' en face de *li te mord* 'il avait mordu'

avec ces deux phrases statives:

*li malad* 'il est malade' en face de *li te malad* 'il était malade'

(Pour une discussion de l'antériorité en créole, v. Bickerton 1975, chapitre 2, et cf. Bickerton 1981:83-88). D'un autre côté, on sait que souvent les locuteurs ont des difficultés avec des formes vieillies; il est donc possible que cet emploi de *te* confirme seulement le caractère marginal et vieilli de cette tournure.

<sup>7</sup>On trouve aussi *gaÿ durmi* vers 1850 (v. le texte reproduit dans Chaudenson 1981:121), mais le sens de l'expression dans le contexte où elle se trouve n'est pas clair.

<sup>8</sup>Nous devons ces exemples à Philip Baker; ils proviennent d'une thèse inédite (Jones 1980).

<sup>9</sup>Ian Hancock, communication personnelle; il y voit un calque direct du malais.

<sup>10</sup>Exception faite, bien entendu, de *gagner* + SN (Chaudenson 1974: 769-770), construction qui, de toute évidence, se trouve à l'origine du développement. En mauricien moderne, *gaÿ bate* correspond à verbe + substantif (cf. *gaÿ en bate* 'recevoir une "battée"') pour tous les locuteurs que nous avons pu consulter sur ce point.

## REFERENCES

- Anon. 1876. 'Variétés: Contes nègres', *Le Meschacébé* (Hahnville, La.), June 10, 17, 24, July 15.
- Bailey, Beryl Loftman. 1966. *Jamaican Creole syntax*. Cambridge: C.U.P.
- Baker, Philip et Chris Corne. 1982. *Isle de France Creole: affinities and origins*. Ann Arbor: Karoma.
- Bickerton, Derek. 1975. *Dynamics of a creole system*. Cambridge: C.U.P.
- 1981. *Roots of language*. Ann Arbor: Karoma.
- Broadbridge, Claire. 1980. *Some devices for focus in Trinidadian*. Society for Caribbean Linguistics, mai 1980.
- Chaudenson, Robert. 1974. *Le lexique du parler créole de la Réunion*. Paris: Champion.
- 1981. *Textes creoles anciens (La Réunion et Ile Maurice): comparaison et essai d'analyse*. (Kreolische Bibliothek, 1.) Hamburg: Buske.
- Conwell, Marilyn J. et Alphonse Juilland. 1963. *Louisiana French grammar, I: phonology, morphology, and syntax*. La Haye: Mouton.
- Corne, Chris. 1982. 'A contrastive analysis of Reunion and Isle de France Creole French: two typologically diverse languages', in Baker & Corne, pp. 7-129.
- Debien, Gabriel et René Le Gardeur. 1981. 'Les colons de Saint Domingue réfugiés à la Louisiane', *Revue de Louisiane/Louisiana Review*, 10.2:97-141.
- Faine, Jules. 1937. *Philologie créole. Etudes historiques et étymologiques sur la langue créole d'Haïti*. (2ème édition.) Port-au-Prince: Impr. de l'Etat.
- Guilbeau, John. 1950. *The French spoken in Lafourche Parish, Louisiana*. University of North Carolina, thèse inédite.
- 1972. 'Folklore and the Louisiana French lexicon', *Revue de Louisiane/Louisiana Review*, 1:45-54.

- Hancock, Ian F. 1973. 'Malacca Creole Portuguese: a brief transformational outline', *Te Reo*, 16:23-44.
- Highfield, Arnold F. 1979. *The French dialect of St. Thomas, U.S. Virgin Islands: a descriptive grammar with texts and glossary*. Ann Arbor: Karoma.
- Jones, Steve. 1980. *Social change and language change: the development of an urban variety of St. Lucian Creole*. Cornell University, thèse inédite.
- Lane, George S. 1935. 'Notes on Louisiana French, II. The Negro-French dialect', *Language*, 11:5-16.
- Markey, T.L. et Peter Fodale. 1980. *Lexical diathesis, focal shifts, and passivization: the Creole voice*. Communication présentée à la Society for Caribbean Linguistics Third Biennial Conference, Aruba, septembre 1980.
- Morgan, Raleigh, Jr. 1970. 'Dialect leveling in non-English speech of South-west Louisiana'. *Texas studies in bilingualism*, ed. by Glenn G. Gilbert, 50-62. Berlin: de Gruyter.
- 1976. 'The Saint Martin Creole copula in relation to verbal categories'. *Identité culturelle et francophonie dans les Amériques (I)*, éd. par Emile Snyder et Albert Valdman, 147-165. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Neumann, Ingrid. 1981. 'Quelques observations sur la situation actuelle du créole en Louisiane', *Te Reo*, 24:37-54.
- 1984. *Le créole de Breaux Bridge, Louisiane. Etude morphosyntaxique - textes - vocabulaire*. (Kreolische Bibliothek, 7) Hamburg: Buske.
- Robertson, Ian. 1982. *Redefining the post-Creole continuum*. Society for Caribbean Linguistics, juin 1982.
- Saint Jacques Fauquenoy, Marguerite. 1971. 'Le verbe "être" dans les créoles français'. *Langues et techniques, nature et société, I: Approche linguistique*, éd. par Jacqueline M.C. Thomas et Lucien Bernot, 225-231. Paris: Klincksieck.
- Valdman, Albert. 1978. *Le créole: structure, statut et origine*. Paris: Klincksieck.